

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 Janvier 2025

Mme le Maire a donné lecture du compte-rendu de la réunion du 20.12.2024. Aucune rectification n'a été demandée. La séance a été ouverte à 20h et Mme Brigitte PRÉVOT a été désignée comme secrétaire.

### Ordre du jour :

► **Débat sur le P.A.D.D.** : Mme Le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cadre de l'élaboration du PLU, il est nécessaire que le Conseil Municipal débattenne sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Les conseillers ayant reçu précédemment le document élaboré par le Cabinet Eurecat, discussions et échanges se sont déroulés autour des deux objectifs principaux : Sauvegarder l'attractivité communale en maîtrisant le développement et Valoriser les richesses pour renforcer l'attractivité et l'identité locale de Faucon.

► **Approbation de la convention de transmission des documents comptables avec la Préfecture pour la mise en place du Compte Financier Unique (CFU)** : La généralisation des comptes financiers uniques (CFU) obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2024, implique une transmission dématérialisée particulière des documents comptables. C'est pourquoi il est nécessaire de passer une convention avec les services de la Préfecture. L'assemblée approuve à l'unanimité cette convention et autorise Mme le Maire à la signer.

► **Gratuité de la Salle des Fêtes** : Mme le Maire rappelle à l'assemblée qu'à la suite de la fixation de différents tarifs de location de la salle des fêtes (avec ou sans chauffage, à la journée ou à la demi-journée), la question de la mise à disposition gratuite de cette salle communale a été posée. Après consultation juridique, il s'avère que cela est possible mais sous certaines conditions.

Mme le Maire propose aux conseillers de délibérer en ce sens et de prévoir une mise à disposition gratuite, conformément à la réglementation en vigueur. Peuvent donc en bénéficier (articles L 2144-3 et L 1311-18 du CGCT) : les associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général, les partis politiques ainsi que les organisations syndicales. Les conditions sont les suivantes : en faire la demande à l'avance, que cela ne gêne pas l'organisation de la Commune et que cela ne contrevienne pas au maintien de l'ordre public. Après discussion, l'assemblée approuve cette proposition à l'unanimité.

► **Protection Sociale Complémentaire – Risque Santé** :

Avec la réforme de la protection sociale complémentaire, la participation à verser aux agents pour la santé (avec un minimum de 15 € brut par agent) sera obligatoire pour les employeurs publics territoriaux au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Mme le Maire indique à l'assemblée que, tout comme il l'avait fait pour la prévoyance, afin de préparer la mise en place de ce nouveau régime, le Centre de Gestion – CDG 04 auquel est affiliée la Commune, propose de lancer un appel public à concurrence à l'échelle du Département, pour obtenir un contrat collectif avec les meilleurs tarifs possibles. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'adhésion à cette démarche.

► **Mise en vente d'une coupe de bois** :

Mme le Maire rappelle à l'Assemblée qu'aux termes d'une délibération du 02.09.2024, il a été décidé de vendre une coupe de bois sur le massif forestier de la Commune (aux Granges et aux Maisonnettes), d'une surface d'environ 25 hectares. Après consultation des services de l'ONF, il s'est avéré que cette délibération devait être complétée. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette délibération complémentaire qui demande l'appui de l'ONF et s'engage à faire relever du régime forestier les parcelles de sa forêt communale susceptibles de gestion et d'exploitation régulière.

## ► Rectification de la demande de subvention à l'Etat pour le sol des halls et du couloir de la Maison

### Rose :

Mme le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une demande de subventions a été présentée à l'Etat pour la rénovation partielle du sol de la Maison Rose. Or il s'avère que le montant des travaux annoncé est erroné, basé sur un seul devis alors qu'il y en a 2 : le devis de fourniture des dalles s'élève à 1960 € HT et celui de la pose à 2 185 € HT.

Elle propose donc de modifier la demande en ce sens : l'aide de 80% demandée à l'Etat s'élève à 3 647 € et la part d'autofinancement à 912 €. Après discussion, l'assemblée approuve cette proposition à l'unanimité.

## ► Locataires communaux : prise en charge des frais de changement de compteurs triphasés en monophasés :

Mme le Maire indique à l'Assemblée que dans le cadre du projet de travaux d'amélioration du chauffage des appartements communaux et de mise aux normes des tableaux électriques, il est apparu que 3 des appartements communaux avaient un compteur électrique en triphasé, alors que tous les autres sont en monophasé. Elle précise que le coût de cette modification est à la charge du propriétaire, d'une part s'agissant de mise aux normes de tableaux électriques, et d'autre part car les locataires actuels n'ont pas à supporter les frais d'une intervention qui aurait dû être faite il y a plusieurs années, avant même qu'ils n'occupent ces appartements. Or, comme il s'est avéré que seul le titulaire du contrat peut demander cette modification à son fournisseur d'électricité et en aucun cas le propriétaire, elle propose que ces frais soient remboursés aux locataires concernés. Après discussion, l'assemblée approuve cette proposition à l'unanimité.

### ⇒ Questions et informations diverses :

- **Nouvelles affiliations au CDG04 :** la Commune ne s'oppose pas aux demandes d'affiliation du CCAS de Manosque, du Syndicat mixte « Les scènes de Haute-Provence » et du Syndicat mixte du Seignus.
- **Convention avec Me OLIVIER :** la convention d'assistance juridique pour 2025 est renouvelée.
- **DSP de l'Eau :** un rendez-vous de travail est prévu en Mairie avec les techniciens de la CCVUSP pour monter le cahier des charges.
- **Achat d'un écran :** afin de faciliter les réunions de travail et à la place d'un rétroprojecteur, mal adapté à la configuration des locaux, il a été décidé d'acheter un écran et une table à roulettes (837 € TTC), pour optimiser son utilisation.
- **Archivage :** la Commune va demander un devis au service archivage du CDG04 pour qu'une archiviste intervienne directement sur place.
- **Patrimoine :** un représentant de la DRAC et un du Département sont venus pour voir le sarcophage et l'église. Il est prévu de faire un diagnostic des enduits de l'église pour préciser sa datation (elle pourrait être beaucoup plus ancienne que ce que l'on estime à ce jour).
- **Travaux de l'église :** suite à l'appel d'offre, seul le lot amiante a été attribué. Pour le lot maçonnerie, il n'y a pas eu d'offre. Et pour le toit, une seule entreprise a répondu Elle a fait deux offres successives à des prix qui ne conviennent pas (trop élevés) et qui n'ont pas été retenues. Une fois les dernières formalités réalisées, les offres pourront se faire de gré à gré.
- **Nuit de la lecture :** très belle animation, à la salle des fêtes, qui a enchanté tous les participants.
- **Chorale :** le prochain rendez-vous est fixé au Mardi 18 Février 2025 à 20 h 00, à la mairie.
- **L'heure du livre :** un 2e rendez-vous vous est proposé, en mairie, Mercredi 19 Février 2025 à 18h00.
- **Contrat départemental de contractualisation :** une subvention supplémentaire a été obtenue pour l'église et le sarcophage a été inscrit.
- **Les séniors au volant :** un projet d'atelier est envisagé pour aider les séniors à mieux appréhender les évolutions routières.
- **Au voleur !!!** un panneau de stationnement interdit, scellé dans une gante de voiture a disparu...

*La séance est levée à 22h00*